Après le rejet du bonus-malus en commission des affaires économiques, les sénateurs communistes proposent l adoption en urgence de l extension de la trêve hivernale et des tarifs sociaux de l énergie

Par Gérard Le Cam, Mireille Schurch / 23 octobre 2012

Lors de l examen en commission des affaires économiques de la proposition de loi visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre présentée par le groupe socialiste, les membres de la commission ont adopté la motion d irrecevabilité déposée par les sénateurs du groupe CRC.

En effet, la commission des affaires économiques a reconnu le risque d inconstitutionnalité de ce texte au regard du respect des principes d égalité, de péréquation tarifaire, d exigence de clarté et d intelligibilité de la loi et du respect par le législateur de sa compétence en matière fiscale.

La commission a estimé que l instauration d un bonus-malus s apparente à une taxe qui ne respecte pas le principe de proportionnalité de l impôt et des ressources de chacun, en faisant peser une large partie des malus sur les familles qui n ont pas toujours les moyens de procéder aux travaux d isolation de leur habitation. En censurant ce texte la commission a dénoncé plusieurs cavaliers législatifs dont la mise en place d un marché de capacités et la déréglementation de l implantation des éoliennes.

Enfin, face à l urgence sociale, les sénateurs du groupe CRC ont déposé le 23 octobre 2012 une proposition de loi permettant l extension de la trêve hivernale à tous les usagers, celle des bénéficiaires des tarifs sociaux de l énergie ainsi que la mise en place d un service public de la performance énergétique ; mesures qui recueillent l approbation de l ensemble des forces de gauche.

- La proposition de loi N 66 du groupe CRC "tendant à répondre à l'urgence sociale en matière énergétique" sera disponible prochainement sur le site du Sénat

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne